

RÈGLEMENT PARTICULIER

52^{ème} COURSE DE CÔTE DE TONNERRE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

Course de Côte	
Asa organisatrice :	ASA Avallon Auto Sport
Nom :	52 ^{ème} Course de côte de Tonnerre
Date :	08 et 09 Août 2026
Niveau d'inscription (Régional, National, Inter.) :	Régional
Éligibilité :	Coupe de France de la Montagne 2026 Challenges de la Ligue Bourgogne Franche-Comté 2026
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue (date et numéro) :	52 du 27 avril 2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	366 du 27 avril 2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	Brigitte DRÉAU
Téléphone :	06.83.57.03.07
Mail :	avallonautosport@free.fr
Organisateur technique	
Nom :	Écurie Vauban 89 (Bernard THOMAS)
Adresse :	4 rue Vaulavinée, 89700 Vezinnes
Téléphone :	06.08.69.23.04
Mail :	t.bernard89700@gmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :
Commissaires Sportifs :

Directeur de Course
Directeur de Course Adjoints
Directeur de Course Stagiaire
Commissaire Technique responsable
Commissaires Techniques adjoints

Médecin
Chargé de la mise en place des moyens
Chargés des relations avec les concurrents (CS)
Chargé des Commissaires de route
Chronométrateurs

M. Joël JUGNIOT	Licence n°6813
M. Philippe DRÉAU	Licence n°2281
M. Bernard SOUFFLET	Licence n°18577
M. Christian HAMON	Licence n°29685
M. Gérard PORA	Licence n°57091
M. Vincent VOIRIN	Licence n°189471
M. Santiago CANO	Licence n°35161
M. Frédéric ALVAINES	Licence n°4342
M. Emilien RENAULT	Licence n°298801
Dr Vicentiu VOINEA	
Écurie VAUBAN 89	
Mme Laura ALEXANDRE	Licence n°258016
Mme Lucie BEAUMEYER	Licence n°341080
M. Raphaël VOISIN	Licence n°211834

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements (date & heure)	Mardi 04 août 2026 à minuit
Publication de la liste des engagés (date & heure)	Jeudi 06 août 2026
Vérifications administratives (lieu, date & heure)	Samedi 08 août 2026 de 14h00 à 18h30 Dimanche 09 août 2026 de 08h00 à 08h45 Sous le chapiteau (parc)
Vérifications techniques (lieu, date & heure)	Samedi 08 août 2026 de 14h15 à 18h45 Dimanche 09 août 2026 de 08h15 à 09h00 Devant le chapiteau (parc)
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais (date & heure)	Dimanche 09 août 2026 à 09h15
Briefing des commissaires (date & heure)	Samedi 08 août 2026 à 13h45
Essais non chronométrés (date & heure)	Samedi 08 août 2026 de 14h45 à 18h45 Dimanche 09 août 2026 de 08h00 à 09h00 (Réservé aux concurrents n'ayant pas roulé le 08 août 2026).
Essais chronométrés (date & heure)	Dimanche 09 août 2026 de 09h30 à 10h35
Briefing des pilotes (date & heure)	Dimanche 09 août 2026 à 10h45
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course (date & heure)	Dimanche 09 août 2026 à 10h50
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs (date & heure)	1 ^{ère} réunion le 08 août 2026 à 17h30 au chapiteau (parc)
Course	
1 ^{ère} montée	Dimanche 09 août 2026 à partir de 11h00
2 ^{ème} montée	Dimanche 09 août 2026 à partir de 14h00
3 ^{ème} montée	Dimanche 09 août 2026 à partir de 15h15
4 ^{ème} montée (si le timing le permet)	Dimanche 09 août 2026 à partir de 16h30
Affichage des résultats provisoires	Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Podium (date & heure)	Dimanche 09 août 2026 à 19h00
Remise des prix (date & heure)	Dimanche 09 août 2026 à 19h00
Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès : (lieu, date & heure)	Dimanche 09 août 2026 à 19h00 Au chapiteau (parc)

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 08 août 2026 de 14h00 à 18h30 et le 09 août 2026 de 08h00 à 08h45 sous le chapiteau (parc)

Vérifications techniques le 08 août 2026 de 14h15 à 18h45 et le 09 août 2026 de 08h15 à 09h00 devant le chapiteau (parc)

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse Garage AD Réparations Tonnerroises, route de Paris 89700 Tonnerre

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 09 août 2026 à 09 heures.

À l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 9 août 2026 à 09h10.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Tout concurrent dont l'attitude dans le cadre de la compétition, tant au cours de la compétition elle-même, que lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes (notamment tricherie, détournement d'objets, etc.) ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être disqualifié de la compétition après examen par le Collège des Commissaires Sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.

Tout concurrent est responsable des agissements de son équipe et de ses accompagnateurs.

1.6P. DOUBLURE

Il est prévu une parade de voitures anciennes ou remarquables, dans le respect de la réglementation standard de la Montagne.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

- En priorité via Internet à l'adresse suivante : <https://rallygt.org/> ... ligne "Course de côte de Tonnerre"
- Ou en cas d'impossibilité par papier : Écurie VAUBAN 89, chez M. Bernard THOMAS, 4 rue Vaulavinée, 89700 Vezinnes
06 08 69 23 04 ou mail = t.bernard89700@gmail.com

Jusqu'au **04 août 2026** à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 330 €, réduits à 165 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

5 € seront reversés pour le challenge 2026 des commissaires de route de la Ligue Bourgogne Franche-Comté.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Forfait : tout concurrent devra notifier son forfait par lettre recommandée ou par mail, minimum 24 heures avant le début du meeting.

Titres de participation (uniquement aux groupes F2000 - N - FN - A - FA - FC - GT de Série) : ils sont à prendre directement sur le site FFSA licence.ffsa.org et au maximum 48 heures avant l'épreuve.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Les publicités obligatoires seront communiquées par additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de **Tonnerre** a le parcours suivant :

La course se déroulera en **4** montées (selon la météo et les horaires).

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : **Tonnerre sur RD117**

Arrivée : **RD117 avant le carrefour de la route des Brions**

Pente moyenne : **7%**

Longueur du parcours : **1615 m**

Modalités de retour au départ : **en convoi par la route de course depuis le parc concurrents**

Parc de départ : **Tonnerre sur RD117**

Parc d'arrivée : **Ferme de la Chappe**

6.2P. ROUTE DE COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : **Tonnerre sur RD117**

6.4P. SIGNALISATION

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés en face de la **ferme de La Chappe** et seront accessibles à partir de **09 heures, le 08 août 2026**

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur le parc concurrents. Les voitures doivent rester accessibles pour un éventuel contrôle.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Le tableau d'affichage est placé **pendant la durée du meeting** sur le **chapiteau au parc concurrents**.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra au chapiteau en face de la ferme de La Chappe le **08 août 2026 de 14h00 à 19h00** et le **09 août 2026 de 07h30 à 19h00** :

Téléphone permanence n° **06 08 69 23 04**

Centre de secours le plus proche : **Hôpital de Tonnerre**, téléphone : **03 86 54 33 00**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu devant le chapiteau (parc concurrents) le **09 août 2026 à 10h45**

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

Préciser la procédure de départ : feux tricolores

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- Un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- Un classement général pour les voitures de Production (série B),
- Un classement par groupe (séries A et B confondues)
- Un classement par classe (séries A et B confondues)
- Un classement féminin (séries A et B confondues)

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces, lots et coupes :

- Scratch : "série A" et "série B" séparées : **1^{er} = 100 € + 1 lot, 2^{ème} = 75 € + 1 lot et 3^{ème} = 50 € + 1 lot**
- Classes : "série A" et "série B" confondues : **1^{er} = 140 € (si plus de 3 partants *) + 1 coupe, 2^{ème} = 70 € (de 4 à 8 partants) et 3^{ème} = 40 € (si plus de 9 partants)**
- Féminine : "série A" et "série B" confondues : **1^{ère} = 140 € (si plus de 3 partants *) + 1 coupe**

* s'il y a moins de 3 partants (classes ou féminine) le prix sera **réduit de 50%**.

Les prix en espèces sont cumulables.

La remise des prix se déroulera le **09 août 2026 à 19h00 sous le chapiteau** au parc concurrents.